

CM-16J14

**Étaient Présents** : Mme BARD Isabelle ; Mme BLUM Marie-Hélène ; M. DEGORCE Guy ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

**Étaient excusés** : Mme BORDES Fabienne (pouvoir à Mme GUILLOT) ; M. GALABRUN David ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne).

**Secrétaire de séance** : Mme DELARBRE Suzanne

**1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)**

M. le Maire informe l'assemblée que :

- M. MARVIS a été recruté à compter du 08.09.2016 pour le remplacement de M. PEIXOTO placé en congés de maladie ordinaire,
- le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le n° 063 049 16 DIA07.

**2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent**

Le compte rendu de la séance du 07.09.2016 est approuvé à l'unanimité.

**3 - Projet d'aménagement de sécurité Route de Vertaizon et création d'un plateau surélevé : choix de l'entreprise chargée des travaux et décision modificative au budget primitif 2016**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2016, validant le projet définitif et lançant la consultation par procédure adaptée ;

Vu le rapport du Maire sur l'analyse des offres et le résultat du classement des entreprises par la commission compétente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour, 1 abstention), décide :

- de retenir l'offre de la SARL GATP de PONT-DU-CHATEAU, dont le montant s'élève à 29 505,00 € HT pour réaliser le programme d'aménagement de sécurité Route de Vertaizon et création d'un plateau surélevé ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces y afférentes ;
- de voter les virements de crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2016, comme suit :

☞ Décision Modificative n° 6 : Aménagement Sécurité/ Ralentisseur

Opération N° 10160 - DEPENSES : compte 2152 - installations de voirie = + 1100,00 €

Opération N° 10159 - DEPENSES : compte 2031 - frais d'études = - 1 100,00 €

**4 - Programmation FIC 2016 : choix des entreprises chargées des travaux**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la programmation du FIC 2016 transmise au service du Conseil Départemental. Par courrier en date du 28.04.2016, le Conseil Départemental a informé la commune que les priorités 1 et 2 ont été retenues pour montant maximum de travaux de 30 000,00 € HT.

Une première partie de l'enveloppe a été attribuée pour un montant de dépenses estimé à 16 346,00 € HT soit une subvention de 3 514,00 € (toiture foyer, travaux à l'école) par la Commission Permanente du 11.07.2016.

Il convient à présent de transmettre les devis restants à engager pour que la Commission Permanente du 28.11.2016 puisse attribuer l'enveloppe définitive.

La commission des travaux, réunie le 04.10.2016, a sélectionné les devis conformément aux prescriptions des autorisations de travaux déposées dans le cadre de l'AD'AP - année 1 et de la commission de sécurité des ERP pour l'école, pour un montant total hors taxes de 13 743,82 €.

Vu le rapport de M. le Maire et de M. de Fontenay, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **retient** les offres détaillées ci-dessous ; l'engagement des travaux ne pourra se faire qu'après l'octroi de la subvention par la Commission Permanente.

devis SOISSONS plomberie	8 460,00
devis SOISSONS maçonnerie	478,00
devis MIC	2 360,08
devis HANDINORME	388,00
devis BUISSON ferronnerie	1 942,99
devis BRICO DEPOT	114,75

### **5 - Cimetière : projet de cavurnes et tarification**

Après en avoir débattu, et dans l'attente d'informations complémentaires, cette question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

### **6 - Décision modificative au Budget Primitif de l'exercice 2016 – charges de personnel**

Afin de régler les dépenses obligatoires du personnel du 4ème trimestre 2016, les crédits étant insuffisamment provisionnés au chapitre 012 au budget primitif de l'exercice 2016 ;

Considérant le versement du CIGAC, assureur de la commune,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent des crédits supplémentaires nécessaires au budget primitif de l'exercice 2016 :

#### **☞ Décision Modificative n° 7 : Charges de personnel**

DEPENSES : chapitre 012 - compte 6413 – personnel non titulaire = + 1 000,00 €

RECETTES : chapitre 013 – compte 6419 – remboursement sur rémunération = + 1 000,00 €

### **7 - Bilan d'activités des services du SIAD des secteurs de LEZOUX, MARINGUES et VERTAIZON pour 2015**

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble de ces documents, qui sont consultables en mairie ou auprès du syndicat.

### **8 - Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2016**

M. DEGORCE rappelle qu'il convient de prévoir le remplacement des deux unités centrales des ordinateurs des professeurs ainsi que la mise à jour (paramétrage) des 12 PC utilisés par les élèves de l'école. Un devis a été proposé par la société BUREAU SERVICE et il est envisagé de solliciter une subvention dans le cadre du FIC 2017. Il convient également de prévoir la mise à jour ou le remplacement des packs Office.

POUR AFFICHAGE, le 20 octobre 2016

Le Maire, Guy DEGORCE

